



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2008/22  
25 septembre 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS  
ANGLAIS et FRANÇAIS SEULEMENT

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules

Groupe de travail de la sécurité passive

Quarante-quatrième session  
Genève, 10-12 décembre 2008  
Point 10 a) de l'ordre du jour provisoire

**RÈGLEMENT N° 14**  
**(Ancrages des ceintures de sécurité)**

**Ancrages ISOFIX**

**Proposition de projet de complément 1 à la série 07 d'amendements**  
**au Règlement n° 14**

**Communication de l'expert de l'Allemagne\***

Le texte reproduit ci-dessous, établi par l'expert de l'Allemagne au nom du Groupe des services techniques du Règlement n° 44 (systèmes de retenue pour enfants), vise à prévenir toute mauvaise utilisation des ancrages supérieurs ISOFIX pour systèmes de retenue pour enfants. Il s'inspire du document GRSP-43-09, distribué au cours de la quarante-troisième session du Groupe de travail de la sécurité passive (voir rapport sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSP/43, par. 19). Les modifications apportées au texte actuel du Règlement n° 14 sont indiquées en caractères gras tandis que les parties supprimées sont biffées.

---

\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2006-2010 (ECE/TRANS/166/Add.1, activité 02.4), le Forum mondial élabore, harmonise et met à jour les Règlements pour améliorer la sécurité passive des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

## A. PROPOSITION

Paragraphe 5.2.4.5, modifier comme suit:

«5.2.4.5 ... et de déverrouillage. ~~Pour~~ Chaque ancrage supérieur ISOFIX ~~sous un capot, le capot~~ doit être **clairement reconnaissable**.

**Afin que la sangle de fixation supérieure soit facilement reconnaissable et d'éviter toute confusion, il faut:**

- a) **concevoir tous les ancrages ISOFIX sans exception de façon qu'ils puissent recevoir les sangles de fixation supérieure ou**
- b) **marquer tous les points d'ancrage pour sangle de fixation supérieure au moyen d'un des symboles représentés dans la figure 13 ou**
- c) **marquer avec l'image inversée d'un des symboles les points d'ancrage autres que les points d'ancrage pour sangle de fixation supérieure.**

**S'il se trouve sous un capot, l'ancrage supérieur doit être identifié par un des symboles ou par l'image inversée d'un des symboles représentés à la figure 13 de l'annexe 9, par exemple; le capot doit être amovible sans outils. Les ancrages supérieurs ISOFIX d'une place assise dépourvue d'ancrages inférieurs ISOFIX sont dispensés de marquage.»**

## B. JUSTIFICATION

Il arrive parfois que les ancrages exclusivement conçus pour l'arrimage des bagages dans le coffre soient utilisés à tort comme ancrages supérieurs parce que les véritables ancrages supérieurs placés à proximité ne portent aucune indication. C'est la raison pour laquelle tous les ancrages supérieurs ISOFIX devraient être clairement reconnaissables. Les fabricants devraient avoir toute latitude pour autant que le risque de mauvaise utilisation des points d'ancrage soit réduit au minimum.

Cette obligation ne vaudrait pas pour les voitures américaines – mais que l'on peut aussi rencontrer en Europe – qui sont équipées à l'arrière de trois ancrages supérieurs ISOFIX même si seules les deux places extérieures sont munies d'ancrages inférieurs ISOFIX, car il pourrait arriver que la sangle supérieure d'un dispositif de retenue pour enfants installé sur une place assise extérieure soit accrochée par erreur à l'ancrage supérieur de la place assise centrale.

-----